

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE BASSECOURT
DU JEUDI 13 JUIN 2024, A 20H00, A L'ADMINISTRATION
COMMUNALE, ESPACE SETAG, 1^{ER} ETAGE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 09 mars 2023.
4. Prendre connaissance et préaviser un crédit de CHF 500'000.– destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Bassecourt de CHF 82'300.– et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
5. Décision de principe quant à la volonté de se séparer du triage forestier Rangiers-Sorne.
6. Prendre connaissance et valider l'octroi d'un droit de passage sur la parcelle n° 1118 du ban de Bassecourt.
7. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.
8. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
9. Information sur la réfection de la loge Essert-Jacques.
10. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises et communales.
11. Information sur les comptes 2023.
12. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. François Rebetez
Secrétaire	:	Mme Coralie Veya
Scrutateurs	:	M. Jacquy Guerdat et Mme Florence Blank
Nombre d'ayants droit présents	:	17
Convocation	:	Publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 20 du 31 mai 2024 et envoi d'un tout ménage à tous les habitants de Bassecourt.

1. Salutations et souhaits de bienvenue.

Il est 20h00 lorsque M. Eric Dobler, Maire de la commune mixte de Haute-Sorne, salue tous les membres et les remercie de participer à cette assemblée.

2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.

M. Dobler demande de désigner 2 scrutateurs. M. Jacquy Guerdat et Mme Blank Florence sont proposés. Il présente ensuite les intervenants de la commune présents ce soir, soit M. Mirco Bellè, caissier communal, chargé de présenter les comptes de la bourgeoisie à l'assemblée ; son adjoint M. Hugo Milani, qui reprendra cette tâche à l'avenir, ainsi que Mme Coralie Veya, nouvellement nommée en remplacement de M. Raphael Mérillat pour le secrétariat des bourgeoisies.

M. Dobler demande si un ayant droit souhaite être président de la séance de ce soir. La commission propose M. François Rebetez, qui accepte. Il est désigné par applaudissements. Il présente l'ordre du jour et suggère de passer le point 11 de l'ordre du jour en premier, ceci afin de pouvoir libérer Ms. Bellè et Milani après la présentation des comptes.

M. Alain Christe suggère également d'intervertir les points 4 et 5.

Ces changements sont acceptés par un lever de mains, lors duquel ces deux rocares sont acceptées à la majorité. M. François Rebetez passe ainsi la parole à M. Mirco Bellè pour la présentation des comptes.

3. Information sur les comptes

En préambule, M. Bellè précise que cette présentation est informative, les comptes devant encore être approuvés par le Conseil Général qui aura lieu la semaine prochaine. Il présente ensuite succinctement les comptes 2023, qui bouclent avec un excédent de produits de Fr. 116'599.72. Il explique ce résultat par le fait que les produits du compte forestier sont supérieurs aux prévisions (vente de bois et bois-énergie) et informe l'assemblée que ce bénéfice sera soumis à l'impôt. Pour terminer, il présente les principes d'équilibrage des comptes et informe l'assemblée qu'aucun investissement n'a été fait durant l'exercice 2023.

M. Alain Christe relève que si un plan d'investissement avait été élaboré en début d'année, d'avantage d'investissements auraient été réalisés, ce qui aurait réduit les impôts. M. Bellè lui explique que les investissements n'ont pas de rapport avec le fonctionnement. Il rappelle la norme MCH2, qui fixe la limite d'inscription au bilan à Fr. 20'000.-, ce qui signifie que toute dépense dépassant Fr. 20'000.- et qui ne ressort pas de l'entretien courant est considérée comme un investissement. Enfin, il assure que tout ce qui était légalement possible a été mis en œuvre pour réduire le bénéfice imposable.

M. Serge Rebetez dit être surpris que les charges d'exploitation forestières soient réparties sur plusieurs années, alors que le produit des ventes survient sur une seule année, ce qui influe sur les impôts à payer. Selon lui, c'est le résultat d'une mauvaise gestion. Il précise encore que la bourgeoisie devait être prioritaire pour le déchetage de son bois vu qu'elle a investi dans le capital-actions de Thermobois. M. Bellè lui rappelle que c'est l'entreprise de déchetage qui choisit le moment en fonction de ses besoins. De plus, il rappelle également à l'assemblée les principes du système de rétribution, fait en fonction des volumes de bois.

M. Christe dit qu'il faudrait instaurer un système de facturation dès l'adjudication, avec paiement à 30 jours.

M. Damien Guerdat ajoute qu'il faudra revenir sur ce point lors des discussions au sujet du triage forestier, car cette gestion est assurée par ce dernier et non par la commune.

Mme Tiffany Rebetez demande si ce problème est général ou s'il concerne uniquement la bourgeoisie de Bassecourt. M. Dobler lui répond que c'est uniquement ainsi à Bassecourt, et M. Bellè ajoute que c'est probablement dû au fait que la bourgeoisie de Bassecourt est celle qui a la plus grande capacité de production.

M. Jacquy Guerdat demande si des délais d'exécution ne pourraient pas être donnés. C'est quelque chose à envisager.

M. Pierre Voyame souligne que la bourgeoisie de Bassecourt est actionnaire de Thermobois, ce qui devrait lui assurer d'être prioritaire. M. Bellè le rend attentif au fait qu'il n'y a pas uniquement la bourgeoisie de Bassecourt qui est actionnaire, mais également de nombreux autres propriétaires forestiers.

M. Christe dit qu'il faut absolument veiller à ne pas reproduire ce qui s'était passé lorsqu'une entreprise de Vicques avait fait faillite et que la bourgeoisie avait perdu de l'argent. Il se réfère également à la réfection de la loge Essert-Jacques et demande quelle est la capacité d'investissement sans prendre de risque. M. Bellè lui répond que cela dépend de l'investissement à développer et rappelle que le taux de couverture pour un investissement immobilier est d'env. 5% du montant initial. M. Christe ajoute que le but de la bourgeoisie étant de maintenir le patrimoine, il faut absolument trouver des moyens.

Pour conclure, M. François Rebetez demande si l'assemblée a d'autres questions relatives aux comptes, ce qui n'est pas le cas. M. Bellè précise encore que les comptes seront accessibles sur le site internet de la commune dès qu'ils auront été approuvés.

4. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 09 mars 2023.

M. François Rebetez demande si quelqu'un souhaite soit une relecture de ce PV, soit y ajouter des modifications. Ce n'est pas le cas, le PV est donc approuvé.

5. Décision de principe quant à la volonté de se séparer du triage forestier Rangiers-Sorne.

M. Christe prend la parole pour demander le bien-fondé de ce point dans l'ordre du jour. M. Dobler lui répond que des discussions dans ce sens ont souvent eu lieu, mais la commune n'en connaît pas vraiment les tenants et aboutissants. Il souhaite donc connaître la volonté de l'assemblée bourgeoise à ce sujet.

M. François Rebetez dit ne pas être surpris par ce point, au vu des difficultés à obtenir des résultats concernant les coupes de bois. Il remet l'efficacité de l'équipe forestière en question. Il note que cette dernière n'est jamais en concurrence avec d'autres équipes, et qu'elle facture ses prestations à l'heure. Il n'y a donc pas de moyen de savoir ce qu'elle coûte réellement à la bourgeoisie.

M. Damien Guerdat affirme qu'il découvre le résultat de la vente de bois ce soir, en même temps que l'assemblée. Il ajoute qu'il n'est pas normal que la bourgeoisie de Bassecourt ne dispose que d'une seule voie sur 16, alors qu'elle a la charge des 20% des frais du triage.

M. Otto Schindler ajoute que si la bourgeoisie disposait de son propre garde-forestier, il n'y aurait pas ce genre de problème.

M. Dobler prend la parole pour refixer le cadre. Il explique que le partenaire du triage est la commune de Haute-Sorne et non les bourgeoisies. La répartition faite, soit une voie par bourgeoisie, a été décidée par le Conseil Communal car c'était la solution la plus appropriée. Concernant les comptes du triage, il explique qu'ils ont été présentés et acceptés à l'unanimité lors de leur dernière assemblée. L'information a ensuite été communiquée par le comité de triage. Selon M. Dobler, les ayants droit de la bourgeoisie ont donc tous les éléments pour prendre leur décision.

Selon M. Christe, lors de la formation du triage Rangier-Sorne, une convention avait été signée et devait être revue après deux ans. Il semblerait en effet qu'une nouvelle convention ait été faite depuis, mais celle-ci est toutefois introuvable sur le site du triage. A l'époque, la bourgeoisie de Bassecourt avait déjà été irritée de n'avoir droit qu'à une seule voie, mais malgré tout rien n'a changé. M. Christe ajoute que si la bourgeoisie est vraiment mécontente du fonctionnement du triage et le fait savoir, cela lui mettra une certaine pression et peut-être qu'ainsi des négociations pourront avoir lieu.

Mme Tiffany Rebetez dit qu'il est vrai que les comptes sont maintenant disponibles, mais c'est très récent. Avant cela, la bourgeoisie les a longtemps réclamés. Elle ajoute qu'à l'époque, Fr. 40'000.- ont été donnés au triage, à fond-perdu. M. Bellè remet les choses dans leur contexte en expliquant que l'ensemble des partenaires avaient avancé la somme de Fr. 200'000.- pour les liquidités. Le montant de Fr. 40'000.- de la bourgeoisie de Bassecourt est donc bien comptabilisé comme prêt envers le triage, respectivement dans la comptabilité du triage, comme somme due à la bourgeoisie de Bassecourt.

M. Christe ajoute que sans les bourgeoisies, qui font office de « donateurs », le triage ne serait pas viable. M. Dobler lui répond qu'il l'est, mais explique qu'il y a effectivement eu des maladroites commises par les membres du triage, qui avaient demandé à pouvoir utiliser l'argent des fonds, sans préavis. M. Dobler explique encore que dans un syndicat, un partenaire ne peut pas avoir la majorité. Il ajoute également que ce même cas de figure se retrouve dans d'autres syndicats.

M. Christe demande ce qui se passerait si la bourgeoisie donnait son refus à l'achat du tracteur. M. Mérillat rappelle la procédure dans ce genre de situation. C'est le montant brut qui doit être pris en considération. L'objet doit donc passer par le Conseil Général. Les trois bourgeoisies concernées donnent leur préavis, puis le Conseil Communal fait un message au Conseil Général en intégrant ces préavis.

Mme Rebetez affirme qu'au début du projet, il a été dit que la part de la bourgeoisie de Bassecourt, soit Fr. 82'300.-, a été proposée à fonds perdus pour un prélèvement sur les fonds forestiers, et qu'ensuite c'est devenu une demande de prêt remboursable. M. Bellè précise que cet argent serait un emprunt, ce qui signifie que la bourgeoisie serait ensuite remboursée. Les prestations seraient quant à elles facturées aux utilisateurs et redistribuées au prorata des heures effectuées. Pour information, jusqu'en 2022, il n'y avait pas de location de tracteur car c'était un tiers qui fournissait cette prestation.

M. Christe dit qu'avec une telle organisation, en cas de mauvaise gestion, toutes les réserves de la bourgeoisie vont être épuisées.

M. Dobler dit qu'ils peuvent s'interroger quant à ce système, et si la bourgeoisie estime que cette gestion est si mauvaise, alors il serait judicieux de partir. Pour sa part, en tant que représentant de la commune participant aux assemblées du triage, il ne voit pas comment faire mieux.

M. Bellè indique que le coût d'un garde forestier à 100% est d'env. Fr. 150'000.-. Pour l'exercice 2023, la contribution au triage pour le garde-forestier s'est monté à une charge nette de Fr. 50'200.- (Fr. 58'200.- /. 8'000.- de ristourne pour les tâches étatiques).

Selon Mme Rebetez, la solution serait de s'associer à Courfaivre et d'employer leur propre garde-forestier.

M. Mérillat informe l'assemblée qu'il souhaite qu'une décision soit prise avant de se renseigner sur les procédures à effectuer. Il souligne qu'il s'agit d'une décision de principe avant de savoir si la sortie est quelque chose de faisable ou non.

M. Christe demande pourquoi il n'est pas possible d'avoir ni les clarifications demandées, ni les décomptes ?

M. Jacquy Guerdat demande également comment les coupes sont attribuées. M. Mérillat l'informe qu'un plan avec les m3 a été envoyé à la commission qui l'a validé.

Selon M. Voyame, il faudrait connaître réellement les avantages et désavantages qui vont découler de cette décision. Il demande à M. Schindler comment la commission se positionne ?

Concernant les chemins de forêts, M. Schindler déplore que rien n'ait été réalisé jusqu'à présent, et qu'il faudrait maintenant tout faire en même temps. M. Christe ajoute qu'au temps de M. Mahon, un plan avait été demandé, avec les priorités pour l'entretien des chemins. Il demande ce qu'il en est à présent ? M. Schindler lui répond que c'est en cours.

M. Christe souhaite connaître la volonté des autres bourgeoisies ? M. Dobler l'informe que la commission bourgeoise de Courfaivre souhaite également sortir du triage, mais ce n'est pas le cas de celle de Glovelier. M. Mérillat précise encore que Soulce fait partie d'un autre syndicat de triage, dont il est satisfait.

M. Damien Guerdat explique qu'en cas de sortie, la commune resterait partenaire du triage. Il s'agit juste d'un membre qui souhaite sortir, ce qui facilitera peut-être les choses.

M. Serge Rebetez demande maintenant d'avancer sur ce point en votant, tout en étant bien conscients que le Conseil général ne suivra peut-être pas leur décision. M. Dobler le rassure quelque peu, car si la volonté de la bourgeoisie va dans ce sens, il défendra leurs arguments auprès du Conseil général.

Les ayants droit passent maintenant au vote. M. François Rebetez demande qui accepte la décision quant à la volonté de se séparer du triage ? L'assemblée accepte cette décision à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 500'000.– destiné à l'acquisition d'un tracteur forestier pour le triage Rangiers-Sorne, sous réserve de prélèvement dans les fonds forestiers, montant à la charge de la commune bourgeoise de Bassecourt de CHF 82'300.– et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

Ce point ayant été discuté sous le point 5, M. François Rebetez demande si quelqu'un a quelque chose à ajouter à ce sujet. Ce n'est pas le cas. Les ayants droit procèdent donc au vote, à l'issue duquel les ayants droit préavisent négativement et à l'unanimité ce crédit.

7. Prendre connaissance et valider l'octroi d'un droit de passage sur la parcelle n° 1118 du ban de Bassecourt.

M. Mérillat prend la parole et présente le dossier Swissgrid. Il s'agit d'un droit de passage pour une ligne à haute tension qui passe au-dessus de deux parcelles bourgeoises. Etant donné qu'il s'agit d'un acte juridique, ce point doit être validé par l'assemblée bourgeoise.

M. Christe demande quelle est la durée de ce droit de passage. La période fixée est de 20 ans, pour laquelle un dédommagement de Fr.1'289.- sera octroyé.

M. François Rebetez demande s'il y a d'autres questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas. Les ayants droit peuvent maintenant procéder au vote, à l'issue duquel l'objet est accepté l'unanimité.

8. Présentation de la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise.

M. François Rebetez demande quelques clarifications au sujet du règlement, notamment par rapport aux degrés de parenté des membres. Cet extrait de règlement est projeté à l'écran par M. Mérillat. M. Rebetez demande si des candidatures sont parvenues à la commune, ce qui n'est pas le cas. Il demande également si quelqu'un souhaite proposer sa candidature ce soir. Personne ne se manifeste.

M. Dobler attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la seule façon de faire entendre sa voix est d'intégrer la commission.

M. Stéphane Rebetez affirme que la commune est responsable de tenir la liste des ayants droit à jour, mais ne le fait pas correctement. M. Dobler lui indique que la commune ne dispose pas toujours des informations, notamment lorsque les gens se marient et partent de la commune. C'est donc au canton que doit incomber cette responsabilité.

M. Christe mentionne qu'il est vrai que le canton est responsable de la perte d'informations et, même s'il est possible de les récupérer, cela représente un investissement trop élevé. M. Mérillat précise qu'au niveau du droit de cité, une personne doit être originaire et habiter le même village, mais dans nos registres, le lieu d'origine indiqué est « Haute-Sorne ». M. François Rebetez fait part de la volonté générale de régler ce problème.

Pour conclure, M. Serge Rebetez propose Ms Jacquy Guerdat et Pierre Voyame comme candidats pour la commission bourgeoise.

M. Christe demande si, au vu de la difficulté à trouver des candidats, il ne faudrait pas faire davantage de publicité. M. Mérillat lui répond qu'une valorisation des bourgeoisies est faite via le journal de Haute-Sorne, ainsi que par la « journée des bourgeoisies » qui est organisée dans ce but. M. Christe suggère tout de même de recourir à des méthodes plus modernes, telles les réseaux sociaux, et mettre en avant des arguments contemporains, en lien avec l'environnement et le réchauffement climatique.

Les ayants droit procèdent donc au vote, à l'issue duquel la proposition de présenter Ms Jacquy Guerdat et Pierre Voyame comme candidats à la commission bourgeoise est acceptée à l'unanimité.

9. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

L'Assemblée générale arrête la liste des candidats et proposent M. Pierre Voyame et M. Jacquy Guerdat comme candidats pour la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par le Conseil communal.

10. Information sur la réfection de la loge Essert-Jacques.

M. Mérillat présente le projet, ainsi que l'échéancier. M. Schindler dit qu'après discussion, il en est ressorti que la variante avec 2 appartements était la meilleure.

M. François Rebetez demande si le projet est conforme en zone sport et loisirs ? M. Schindler lui répond que M. Richard Hulmann doit encore se renseigner. En tous les cas, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut réhabiliter ce bâtiment.

M. Guerdat demande si c'est en ordre pour le budget 2025. M. Mérillat lui répond que tous les projets qui ont débuté doivent normalement pouvoir continuer, donc en principe il n'y a pas de problème au niveau de l'investissement si ce n'est le montant du futur projet.

M. Dobler conclut en expliquant que les ressources de la commune doivent également être intégrées dans ce projet pour ne pas surcharger l'administration communale.

11. Information sur les projets de règlement bourgeois et de location des terres bourgeoises et communales.

M. Mérillat explique le but du règlement bourgeois, qui est d'harmoniser et d'étendre la surface du droit de cité au périmètre de Haute-Sorne, ce qui permettrait à des habitants hors Bassecourt d'être intégrés. Les commissions pourraient ainsi avoir plus de compétences et être davantage valorisées.

Le règlement de location des terres bourgeoises concerne quant à lui les baux à fermes, et les attributions des terrains, avec au passage une ré-estimation des terrains, ainsi qu'une harmonisation du mode opératoire pour l'attribution des terrains.

M. Christe demande si les tarifs de locations seraient également harmonisés. M. Mérillat lui répond par l'affirmative, mais auparavant il y a un travail de mise à jour des informations sur les terrains qui est nécessaire.

Pour conclure, M. Mérillat explique qu'il existe déjà actuellement une couche dans le Géoportail, permettant de voir les divers terrains appartenant à la commune et aux bourgeoisies.

M. François Rebetez demande si quelqu'un a encore des questions à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

12. Divers et imprévu.

M. Serge Rebetez prend la parole pour dire qu'il était surpris de découvrir la publication dans le journal officiel, faisant mention d'une « Assemblée de la bourgeoisie de Haute-Sorne ». M. Dobler lui explique que l'erreur vient de l'éditeur. Elle a immédiatement été signalée lorsqu'elle a été constatée et un correctif a été demandé pour la semaine suivante, mais malheureusement les délais étaient trop courts.

M. Michel Simon demande ce qu'il en est du projet de la Migros ? M. Dobler lui répond que le PAL doit être validé et qu'il intégrerait cette possibilité, en revanche il ne doit pas être assimilé au projet Migros.

M. Voyame demande pourquoi il y a un tas de terre sur la parcelle bourgeoise des Vieilles Forges. M. Dobler lui répond qu'un droit de superficie a été signé M. Tafaj et qu'il est donc libre d'entreposer de la terre à cet endroit.

Etang du Grand Chenal : A l'époque, il était utilisé par la société de pêche de Bassecourt. Par la suite, l'office de l'environnement a décidé de le vider, à la suite de quoi la société de pêche n'a plus voulu s'en occuper. Le site n'est désormais plus entretenu et plusieurs promeneurs s'en sont étonnés. Qui s'occupe de cet étang ? Ce point est à élucider. M. Schindler précise qu'une personne serait intéressée par cet étang.

Pour conclure, M. Damien Guerdat dit que la nouvelle organisation avec Ms Eric Dobler et Raphaël Mérimat fonctionne très bien, et les remercie pour leur collaboration.

M. François Rebetez demande si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose, ce qui n'est pas le cas. Il remercie donc les ayants droit et lève la séance à 22h00. Il remercie les personnes présentes pour leur participation.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise
Le président

François Rebetez



La secrétaire

Coralie Veya

